

LE SÉNAT

Le mardi 7 octobre 1986

La séance est ouverte à 14 heures, l'honorable Martial Asselin, président suppléant, étant au fauteuil.

Prières.

[Français]

FEU L'HONORABLE PAUL YUZYK

HOMMAGES

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, j'ai appris la mort de notre collègue, le sénateur Paul Yuzyk, alors que j'étais à Saskatoon, en juillet dernier, au milieu d'une tournée des provinces canadiennes. Ce sont des étudiants de l'université de Saskatchewan qui m'ont appris la triste nouvelle. Dans un sens, c'était bien que je l'apprenne dans cette ville. Quelque temps auparavant, le sénateur Yuzyk avait été invité par le président de l'université de Saskatchewan à parler du rapport du comité sénatorial spécial sur la jeunesse. Sauf erreur, ce fût là le dernier discours de sa vie publique. Et si j'en crois ce que m'en ont dit le président de l'université, et surtout, les étudiants, Paul Yuzyk fit un discours absolument remarquable. Un discours passionné et courageux qui laissera un souvenir impérissable aux étudiants et aux professeurs qui avaient eu le privilège de l'entendre. Une jeune étudiante me dit: «Je n'oublierai jamais ce discours prononcé par un septuagénaire, sénateur par surcroît, et qui témoignait qu'il se trouvait encore, à Ottawa, des hommes politiques vraiment sensibles aux problèmes de la jeunesse des années 80».

Je n'ai pas entendu ce discours, mais j'ai entendu celui qu'il a prononcé dans cette Chambre sur le même sujet, le 18 mars dernier. Ce jour-là, j'étais peut-être plus sensible qu'à l'accoutumée, mais j'avoue que le discours de Paul Yuzyk sur le rapport du comité sénatorial spécial sur la jeunesse m'avait particulièrement ému. J'étais loin de me douter que jamais plus nous n'entendrions Paul Yuzyk dans cette Chambre.

[Traduction]

Plusieurs d'entre vous ont rendu hommage au sénateur Yuzyk lors de la séance du Sénat du 24 juillet, alors que j'étais en voyage; je ne vais donc pas répéter tout ce qu'il a accompli. Vous savez déjà son importante contribution au multiculturalisme, à l'enseignement, au Parlement et à notre nation. Je dois cependant exprimer ma profonde tristesse d'avoir perdu non seulement un collègue, mais un ami avec lequel j'avais eu l'honneur de collaborer étroitement ces dernières années.

Paul Yuzyk, comme vous le savez, était vice-président du comité spécial du Sénat sur la jeunesse. Lui et moi, ainsi que plusieurs autres collègues, avons consacré des semaines à parcourir le Canada pour y tenir des audiences publiques, et travailler de concert à organiser les travaux du comité et à rédiger notre rapport. Le sénateur Yuzyk a fait à cette occasion preuve d'un souci passionné des problèmes de la jeunesse canadienne, et il a partagé cette passion avec des centaines de jeunes de tout le Canada. Il a aussi apporté à cette tâche toute la richesse de son expérience de pédagogue et sa connaissance

des rouages des institutions politiques. Il apportait avec lui sa sagesse, son intelligence et une sollicitude profonde pour les problèmes d'autrui.

Je me souviens que le sénateur Yuzyk a été malade pendant une partie du temps où nous avons voyagé l'an dernier. En dépit de tout, il a continué à suivre notre rythme harassant, participant aux audiences toute la journée, rencontrant des jeunes au déjeuner, prenant ensuite l'avion pour une autre ville où il travaillait jusque tard le soir. Son dévouement et son abnégation ont suscité chez moi une admiration et un respect sans borne pour cet homme.

La participation du sénateur Yuzyk aux travaux du Sénat va nous manquer profondément. Je garderai toujours le souvenir de son honnêteté, de son intégrité et de son engagement dans les causes qui lui étaient chères. C'est pour moi une chance d'avoir eu l'occasion de collaborer si étroitement avec un homme d'une telle noblesse de cœur et d'esprit.

PÊCHES

LE RAPPORT PROVISOIRE DU COMITÉ—AVIS D'INTERPELLATION

L'honorable Jack Marshall: Honorables sénateurs, je donne avis que jeudi prochain, le 9 octobre 1986, j'attirerai l'attention du Sénat sur le rapport provisoire du comité permanent des pêches, déposé au Sénat le 2 octobre 1986.

AVIS DE MOTION TENDANT À AUTORISER LE COMITÉ À ÉTUDIER LA COMMERCIALISATION DU POISSON AU CANADA

L'honorable Jack Marshall: Honorables sénateurs, je donne avis que jeudi prochain, le 9 octobre 1986, je proposerai:

Que le comité sénatorial permanent des pêches soit autorisé à étudier la commercialisation du poisson au Canada dans tous ses aspects et répercussions;

Que les documents et témoignages recueillis à ce sujet par le comité au cours de la première session du trente-troisième Parlement soient déferés à ce comité, et

Que le comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 15 septembre 1987.

LES HYDROCARBURES

AVIS DE MOTION TENDANT À AUTORISER LE COMITÉ DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES À ÉTUDIER LA TENEUR DU PROJET DE LOI C-5

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je donne avis que jeudi prochain, le 9 octobre 1986, je proposerai:

Que le comité sénatorial permanent de l'énergie et des ressources naturelles soit autorisé à étudier la teneur du projet de loi C-5, Loi visant la réglementation des titres pétroliers et gaziers sur les terres domaniales, modifiant la Loi sur la production du pétrole et du gaz et abrogeant la